

## Une deuxième édition attendue des **Sacrifiés de la bonne entente**

Au début de sa colonisation, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le Pontiac est une terre réservée à la population anglophone. Petit à petit, attirés par l'industrie forestière, les francophones s'y installent. Dans les années 1950, la population d'origine française devient même majoritaire. Mais l'assimilation fait des ravages. Deux institutions vont assurer l'anglicisation des francophones : l'école et l'Église.

L'institution scolaire pontissoise, gérée majoritairement par des commissaires irlandais, refuse d'offrir un enseignement français à la hauteur du poids démographique des francophones, allant même jusqu'à appliquer dans ses écoles le Règlement 17 ontarien. Elle a ainsi permis l'anglicisation de générations de francophones.

L'Église aussi a travaillé à assurer la suprématie de la langue et de la culture anglaises dans le Pontiac. Sous la gouverne de l'évêque ontarien de Pembroke, le clergé pontissois n'offre la plupart du temps qu'un ministère de langue anglaise à ses ouailles francophones et combat toute initiative qui leur serait favorable.

Rien d'étonnant donc qu'en terre pontissoise, tout se passe en anglais.

*Luc Bouvier a été professeur de français au Collège de l'Outaouais de 1976 à 2005. Auteur d'une série d'articles sur l'histoire des drapeaux québécois, parus dans L'Action nationale, il a publié des livres sur divers auteurs québécois et français : Louis Fréchette, Émile Nelligan, Jacques Brault, Honoré Beaugrand et Molière.*

Luc Bouvier

### **LES SACRIFIÉS DE LA BONNE ENTENTE**

Histoire des francophones  
du Pontiac



LUC BOUVIER

#### **LES SACRIFIÉS DE LA BONNE ENTENTE. NOUVELLE ÉDITION**

Montréal-Gatineau, L'Action nationale Éditeur et Société Pièce sur Pièce, 2022, 306 pages

ISBN : 978-2-89070-061-1  
978-2-98135228-3-5

## Extraits du chapitre 3

### **L'école, principal facteur d'assimilation**

#### **3.2.3. La confessionnalité et la langue d'enseignement**

En règle générale au Québec, la répartition des élèves entre catholiques et protestants recoupe la division linguistique. Les catholiques sont francophones et les protestants, anglophones : en conséquence les écoles catholiques sont françaises et les écoles protestantes, anglaises. Dans le Pontiac cependant, les répartitions religieuse et linguistique ne coïncident pas. Au sein des catholiques se trouve une forte concentration d'anglophones, les Irlandais, qui défendent ardemment l'école catholique unilingue anglaise. La composition ethnique chez les catholiques est donc fort importante puisque les écoles sont gérées par le groupe qui réussit à élire ses membres aux postes de commissaire.

En 1851, la population catholique représente 50 % de la population totale et la population d'origine française, 29 % de la population catholique. En 1901, c'est 50 % de la population catholique qui est d'origine française. Pour

les francophones, 50 % – moins l'assimilation qu'on ne peut déterminer pour 1901 – semble avoir été un seuil psychologique important puisque les plaintes en matière d'enseignement français commencent vraiment dans la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle et s'intensifient au cours du XX<sup>e</sup>. Même si la population catholique d'origine française ne cesse d'augmenter par la suite – en 1961, la population catholique est à 71 % d'origine française –, l'enseignement du français et en français n'est pas garanti étant donné que le système scolaire est basé sur la religion et non sur la langue.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 ne reconnaissait que la confessionnalité de l'école. Aucune loi québécoise ni canadienne ne régissait alors la langue d'enseignement, comme le confirme le surintendant Désaulniers à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, qui cherche à savoir « si dans la province de Québec l'enseignement du français est obligatoire » :